

<https://ugtg.org/spip.php?article2192>



# Solidarité avec RAPHAËL et SONY du Journal REBELLE

- La Centrale UGTG -



Date de mise en ligne vendredi 27 février 2015

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

Le 17 avril 2013, les deux jeunes du journal « Rebelle » Raphaël Cécé et Sony Laguerre étaient condamnés à 5 et 8 mois de prison avec sursis.

Sony Laguerre écopait également en plus, d'une amende de 8000 euros.

**Ils sont à nouveau convoqués ce Mardi 03 Mars 2015 devant la Cour d'Appel de Basse-Terre.**

Mais que reproche-t-on réellement à Raphaël CÉCÉ et à Sonny LAGUERRE sinon leur engagement militant à dénoncer les injustices, le mépris et leur détermination à défendre les intérêts de la jeunesse et singulièrement ceux des lycéens et étudiants.

Mais que reproche-t-on réellement à Raphaël CÉCÉ et à Sonny LAGUERRE sinon leur engagement militant à s'exprimer pour informer et dénoncer les dérives, magouilles é tout pwofitasyon.

L'UGTG condamne avec la plus grande fermeté les atteintes portées aux libertés fondamentales et singulièrement contre le droit d'expression de la jeunesse.

L'UGTG apporte son soutien militant aux jeunes du journal « Rebelle » et exige l'arrêt immédiat des poursuites.

NON À LA RÉPRESSION !!!

Sèkrète Jénéral

E.DOMOTA

Lapwent, 24 Févriyé 2015